

Périodiques non canadiens

examen minutieux. Ensuite il a déclaré que les câblodiffuseurs américains faisaient preuve de discrimination à l'égard des émissions télévisées canadiennes. Cette assertion est tirée d'un rapport de l'ACR. Si c'est le type de recherches que fait cette association, ça me pose des questions sur le reste de leurs instances. Le fait est que la FCC ne fait aucune discrimination à l'égard des émissions télévisées canadiennes et je mets au défi quiconque à la Chambre de prouver le contraire. Toutes les émissions américaines et canadiennes reçoivent le même traitement. Il fallait le souligner, madame l'Orateur: je le répète, toutes les émissions, canadiennes et américaines, sont traitées sur le même pied.

● (1750)

Il est regrettable que, si le bill est adopté sans amendement, nous ne puissions en dire autant. Il est malheureux que le ministre ait laissé entendre hier soir qu'il n'en sera pas de même chez nous. Le FCC établit des règles pour les stations locales et les stations éloignées et protège d'une manière limitée les stations locales des stations éloignées, tant américaines que canadiennes. La protection est d'ailleurs exactement la même et c'est une politique sensée. Je le reconnais et je pense que quiconque adopte une attitude rationnelle en fera autant, car il est évident que les stations locales doivent être protégées.

Je m'explique autrement. Si j'étais chargé de diriger une station de télévision à la frontière américaine, je demanderais au gouvernement canadien et au CRTC de traiter mes émissions télévisées exactement comme le font les États-Unis à l'égard des émissions canadiennes. C'est tout ce que je demanderais. A vrai dire, c'est également tout ce que la station KVOX demande mais j'ai bien peur que les députés de l'autre côté ne l'aient pas compris.

M. Paproski: Ils ne le comprendront jamais.

M. Brisco: Précisément. Ils ont pris leur décision et ils ne veulent pas admettre certains faits qui les forceraient à changer d'avis.

Le ministre a déclaré:

Nous sommes un pays qui, traditionnellement, n'a pas de frontières, et évidemment, quand il s'agit des ondes, les frontières sont encore plus difficiles à délimiter.

Je suis là-dessus entièrement d'accord avec le ministre et c'est une tradition dont les Canadiens sont fiers et à juste titre. C'est également une tradition dont les Américains sont fiers. En un sens, les habitants de Kootenay-Ouest le savent très bien et peut-être mieux que de nombreux députés de la Chambre, étant donné les rapports étroits qui les tient à leurs voisins américains. Après tout, la frontière sud de ma circonscription est située sur le 49^e parallèle.

Avant de recevoir des émissions de Radio-Canada nous captions celles des États-Unis. En fait, nous n'avions pas de stations de Radio-Canada et n'avions qu'une station américaine à Spokane. Nous l'avons demandé et nous la demandons encore. La moitié de ma circonscription, géographiquement parlant, ne reçoit aucune émission de télévision. J'ai demandé à Vancouver d'obtenir ce service, mais le CRTC et Radio-Canada, qui s'opposent l'un à l'autre, ne se concertent que sur une chose, établir une station de langue française à Vancouver et c'est tant pis pour le reste de la Colombie-Britannique et pour ceux qui ne reçoivent pas les émissions télévisées et radiodiffusées. Ils s'en fichent complètement, et préfèrent conserver leurs œillères. C'est la même chose dans ce cas-ci.

Comment le gouvernement établit-il ses priorités, je me le demande? Je ne m'oppose pas à une station de langue française à Vancouver et, en fait, je serai heureux qu'il y en ait une, car je pourrais peut-être apprendre notre

seconde langue officielle. Peut-être devrais-je d'ailleurs dire une des deux langues officielles du Canada. Je suis désolé, si je parle du français comme de notre seconde langue, car ce ne l'est pas, c'est l'une des deux langues officielles de notre pays mais je suis de l'Ouest et je continue à penser comme un homme de l'Ouest, je suppose.

C'est une courte parenthèse, mais qu'il me soit permis de faire ressortir mon point. La Chambre ne pense-t-elle pas que le gouvernement a mêlé ses priorités lorsqu'il veut dépenser 3 millions de dollars à l'aménagement d'une station de télévision dont la majorité des habitants de la Colombie-Britannique ne veulent pas et qu'il veut leur imposer. Et pourtant le gouvernement n'est pas disposé à dépenser une somme égale pour assurer les services de radio et de télévision dans les hameaux et les petites localités de la Colombie-Britannique qui en sont privés? On les blâme ensuite parce qu'elles établissent leurs propres stations pirates. Comment qualifier cette sorte de raisonnement? Voilà pourquoi le premier ministre (M. Trudeau) et son cabinet sont à Vancouver aujourd'hui. Ils essaient de resserrer les liens tendus dans l'Ouest et les méfaits reviennent sur leurs auteurs.

Pour revenir au projet de loi, j'essaie de faire voir que le simple fait que certaines stations de télévision américaines soient situées sur la frontière ne justifie pas le gouvernement de s'inquiéter si soudainement de ces horribles monstres. Bien franchement, nous avons été très contents de les avoir. Juste ciel, si nous ne les avions pas eues, le taux de naissance à Kootenay-Ouest se serait multiplié à l'infini!

Quant à la motion n° 7, le ministre a déclaré que l'industrie canadienne de la télévision et de la radio est dans une situation précaire à bien des égards. Une fois encore, le ministre a fait une déclaration que j'approuve de tout cœur. Mais je viens juste de faire connaître une des raisons pour lesquelles la télévision et la radio canadiennes sont dans une situation si précaire. Ce n'est pas qu'elles manquent d'argent; cela dépend de la façon dont cet argent est dépensé. C'est ce qui enflamme et irrite tant de Canadiens. Tant que le gouvernement, la société Radio-Canada et le CRTC n'auront pas établi leurs priorités, cette irritation subsistera. Ce sera un furoncle dont le gouvernement souffrira et qui ne pourra être guéri qu'au moyen d'un bon coup de bistouri.

Le ministre a parlé de protection hier soir. Elle a dit qu'avant tout nous ne pouvons protéger le revenu des nombreux acteurs, artistes et artisans canadiens qui sont engagés dans les professions de télévision et de radio. C'est précisément ce que nous essayons de faire—protéger les emplois des travailleurs d'une compagnie canadienne à Vancouver. Mais ce bill leur refuserait le droit de travailler. Le gouvernement veut annuler toute l'affaire et recommencer à rien avec ses propres plans grandioses qui n'ont jamais marché. Nous avons quelque chose qui marche à l'heure actuelle. L'entreprise rapporte de bonnes recettes fiscales au gouvernement et emploie des Canadiens qui sont contents de leur emploi. Mais le gouvernement n'est pas satisfait. Il veut les faire disparaître et tout recommencer à sa propre façon. Le secrétaire d'État (M. Faulkner) nous a déjà fait le coup avant et, à bien franchement parler, il ne fait que se compliquer la tâche. J'aimerais signaler qu'il est 6 heures, de façon à pouvoir poursuivre, madame l'Orateur.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. La Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)